

Fiche N°7

**PAS DE LINGETTES**

**DANS LES TOILETTES**

**L'utilisation de lingettes jetables à usage unique a connu un fort essor ces dernières années :**

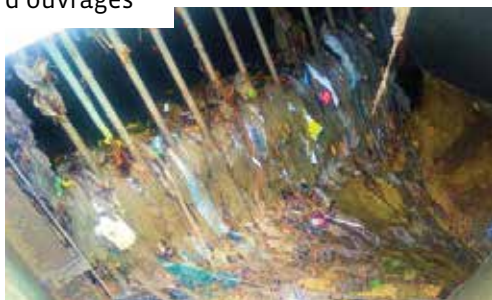
233, c'est le nombre de lingettes utilisées chaque seconde en France. Son utilisation privilégiée dans les pièces humides engendre une erreur commune dont la gravité est méconnue : se débarrasser des lingettes usagées dans les toilettes.

**Les conséquences de ce geste, qui peut paraître anodin, sont pourtant multiples et peuvent être très lourdes :**

Obstructions partielles ou totales des canalisations puis débordements d'eaux usées



Dysfonctionnements d'ouvrages



**LES LINGETTES, CE N'EST PAS DANS LES TOILETTES**



Pollution du milieu naturel



Difficultés d'exploitation des ouvrages d'assainissement et augmentation du prix de l'eau



**En effet, les lingettes sont constituées de fibres synthétiques ultrarésistantes. Elles ont la fâcheuse habitude de s'accrocher à la moindre aspérité des canalisations d'assainissement, et à s'agglomérer créant ainsi des obstacles à l'écoulement des eaux usées. L'accumulation de ces déchets dits « solides » dans les réseaux d'assainissement provoque donc :**

- D'importantes dégradations et dysfonctionnements d'ouvrages : échauffement et casse des pompes de relevage, engorgement des dégrilleurs de stations d'épuration...
- L'obstruction et l'arrêt du transfert des effluents puis la montée en charge des réseaux.

Ces dysfonctionnements peuvent engendrer le débordement d'eaux usées chez les usagers et / ou le déversement d'eaux usées en surface entraînant une pollution des cours d'eau.

**L'accumulation des lingettes dans les réseaux d'assainissement et dans les stations d'épuration provoque ainsi :**

- L'augmentation des interventions sur le matériel pour l'entretenir, le réparer voire le remplacer,
- La nécessité de mettre en place une surveillance renforcée,
- Le temps passé et l'entretien du matériel font augmenter le coût de fonctionnement et d'exploitation des installations.

Certains fabricants de lingettes incitent pourtant les usagers à les jeter dans les toilettes en portant sur les emballages des mentions « biodégradables », voire « peuvent être jetées à l'égout » ! **Il ne faut en aucun cas se fier à ces mentions.**

La « biodégradabilité » d'une lingette nécessite en réalité un temps long (plusieurs mois) et en tout cas très supérieur à celui de son séjour dans le réseau (quelques heures). **Les lingettes doivent être jetées à la poubelle.**

Rennes Métropole en tant que Territoire Zéro déchet zéro gaspillage, vous invite à réduire votre production de déchets.

Il existe des alternatives aux lingettes, moins chères, meilleures pour la santé et moins génératrices de déchets :

- pour l'entretien de la maison : éponges, serpillières...
- pour le soin du corps : gant de toilette, lingettes réutilisables...

Des ateliers d'information et de sensibilisation sur ces alternatives sont régulièrement proposés par Rennes Métropole. Plus d'info sur [dechets.rennesmetropole.fr](http://dechets.rennesmetropole.fr)



## Pour tous renseignements

Direction de l'Assainissement de Rennes Métropole  
02 23 62 24 10 - [da-usagers@rennesmetropole.fr](mailto:da-usagers@rennesmetropole.fr)  
Lundi au vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30